

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE QUI SE TERMINE

MOT DU PRÉSIDENT

Une année marquée de succès... Recrutement, camp d'été pour les jeunes, ouvrages de référence pour tous et victoire auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick : voilà quelques réalisations qui ont marqué l'année 2006 !

Depuis maintenant quelques années, l'AJEFNB tient des camps d'été en droit pour les élèves francophones de la 9^e à la 11^e année. Cette année, le camp a été mis en péril par le retrait de notre principal partenaire financier, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Malgré cet obstacle, l'Association a réussi à trouver du financement alternatif et le camp a eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pendant une semaine au mois de juillet. Un merci sincère au ministère de la Justice du Canada pour son appui !

Le CD-ROM « Outils du praticien » a été remis aux membres cette année. Vous y retrouvez des actes juridiques dans les domaines des testaments, des transactions immobilières, des sociétés, de la famille, des baux commerciaux, des affaires et de la vente d'actions ou de sociétés. Viennent s'y ajouter le Formulaire de procédure (*Famille*) et des conventions en immobilier. Cet outil s'est avéré indispensable dans la pratique notariale.

Les articles 24 à 26 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick prévoient la publication simultanée, dans les deux langues officielles, de toutes les décisions de la Cour d'appel

de la province et de toutes les décisions importantes des cours inférieures. Vous vous rappellerez qu'en 2004, l'AJEFNB a déposé une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick alléguant que les articles 24 à 26 de la *Loi* ne sont pas respectés dans leur intégrité sauf pour la Cour d'appel qui publie ses décisions simultanément, dans les deux langues officielles. Nous avons maintenant en main le rapport du commissaire. Le rapport donne pleinement raison à l'AJEFNB. Cette question sera discutée prochainement avec le nouveau ministre de la Justice et son sous-ministre.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner l'abolition du Programme de contestation judiciaire du Canada. Il s'agissait là d'un programme dont on ne pourra jamais réellement décrire suffisamment l'importance pour les communautés francophones et acadiennes. L'AJEFNB s'est immédiatement mise à la tâche, de concert avec la FAJEFCL et les autres associations de juristes d'expression française, afin de dénoncer les coupures et préparer les diverses stratégies qui s'imposent pour tenter de faire rétablir ce programme si important.

Pour 2007-2008, l'Association fonctionnera avec un financement de base de l'ordre de 100 000 \$, ce qui lui permettra de continuer à réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés et à entreprendre de nouveaux projets. En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué, de quelque façon que ce soit, aux réussites de

l'AJEFNB ! Un merci spécial à tous nos membres pour votre appui continu.

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration et du personnel de l'AJEFNB, JOYEUSES FÊTES !

L'AJEFNB RÉAGIT AUX COUPURES DU GOUVERNEMENT HARPER

L'AJEFNB a réagi fortement contre la décision du gouvernement de Stephen Harper d'abolir, entre autres, le Programme de contestation judiciaire du Canada (PCJ). Tout comme son homologue national, la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL), l'AJEFNB questionne la légalité et la constitutionnalité de cette décision et a invité le gouvernement Harper à la reconsidérer et à consulter les communautés et groupes affectés. « Le PCJ n'est pas un programme élite pour payer des avocats privilégiés mais bel et bien un programme mis en place offrant des moyens concrets pour que des gens faisant partie de groupes minoritaires puissent mettre en œuvre leurs droits inscrits dans la *Charte*. Sans des moyens concrets, tel le PCJ, les garanties linguistiques et autres prévues dans la *Charte* ne seraient que des vœux pieux de la part des différents gouvernements », note Christian Michaud, président du Comité des services juridiques de l'AJEFNB. La FAJEFCL compte utiliser tous les moyens à sa disposition pour contrer cette décision.

L'AJEFNB fait également partie d'une coalition contre les coupures du gouvernement Harper. Ce regroupement de divers organismes acadiens fait front commun contre les récentes coupures dans les programmes sociaux. D'ailleurs, le 15 janvier prochain, l'AJEFNB exposera ses opinions à ce sujet dans la chronique *Opinion du lecteur*, du quotidien *L'Acadie Nouvelle*, ainsi que dans d'autres journaux provinciaux. C'est un dossier à suivre de près, car il affecte **tous** les francophones de la province.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE REFAIT UN NOUVEAU VISAGE !

Lors de leur assemblée générale annuelle du 4 novembre dernier à Moncton, les membres de l'AJEFNB ont élu un nouveau Conseil d'administration pour la prochaine année. Le bureau de direction est composé de **Sacha Morisset** (président), d'**Anik Bossé** (vice-présidente), de

Stéphanie Luce (secrétaire-trésorière) et de **Lynne Castonguay** (présidente sortante). Pour représenter les régions, les membres ont élu **Michel Allain** (*Péninsule acadienne*), **Florian Arseneault** (*Chaleur*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **Anik Bossé** (*Madawaska*), **Tina Lagacé-Rivard** (*Victoria-Carleton*), **Glen Gallant** (*Fredericton*), **Mark Robere** (*Miramichi-Kent*), et **Stéphanie Luce** (*Westmorland*). Le poste de la région *Fundy* demeure vacant. Pour représenter la Faculté de droit de l'Université de Moncton, s'ajoutent **Marie-France Albert**, du corps professoral, et **Sacha Baharmand**, du corps étudiant. **Christian Michaud** demeure responsable du *Comité des services juridiques* pour une autre année. Un nouveau comité, composé de **Maurice Richard** (*Moncton*) et de **Louis Plourde** (*Edmundston*), a été créé dans le but d'étudier le règlement administratif de l'AJEFNB afin de soumettre des recommandations à la prochaine assemblée générale annuelle. Félicitations !

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 3 février prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet particulier y soit traité, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse ajefnb@umoncton.ca.

L'AJEFNB ADOPTE UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

C'est au début novembre, après consultation, que les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB ont adopté le *Plan stratégique 2006-2009*, qui constitue pour le CA et la direction générale un des piliers de son cycle annuel de gestion. L'échéancier de cette planification triennale sera révisé au début de chacune des années qu'il couvre. Cette révision permettra l'ajustement de l'échéancier et l'inclusion de nouvelles activités dans la planification annuelle. Rappelons que le dernier plan stratégique de l'Association a été élaboré en 2002 et une appréciation du dernier plan a démontré que la grande majorité des actions proposées a été réalisée.

LOUISE AUCOIN EST ÉLUE À LA PRÉSIDENTE DE LA FAJEFCL

Lors de leur dernière assemblée générale annuelle en novembre dernier, les membres de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law ont élu **Louise Aucoin** en tant que

présidente, et ce pour un mandat régulier de deux ans. Vous vous rappellerez que cette dame débordante d'énergie et d'enthousiasme a été présidente de l'AJEFNB en 2002. Nos plus sincères félicitations !

NOUVELLE PUBLICATION DE SERGE ROUSSELLE

C'est le 29 novembre dernier que le tout récent ouvrage du professeur Serge Rousselle a été lancé à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, intitulé *La diversité culturelle et le droit des minorités : une histoire de développement durable*. L'auteur analyse le contenu des droits scolaires des minorités de langues officielles ainsi que des droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones garantis dans la *Loi constitutionnelle de 1982* à la lumière de décisions pertinentes de la Cour suprême du Canada. Cet ouvrage est publié aux *Éditions Yvon Blais*. Mentionnons également que cet ancien président de l'AJEFNB (1998) a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en droit à l'Université McGill. Bravo et félicitations !

UN AUTRE MEMBRE ACCÈDE À LA MAGISTRATURE !

C'est le 23 novembre dernier que le ministre fédéral de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Vic Toews, a nommé **Michel A. Robichaud, c.r.** juge à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Il remplace le juge T.W. Riordon (Miramichi), qui devient juge surnuméraire. Le juge Robichaud a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie. Il a pratiqué au sein du cabinet *Robichaud Williamson Theriault & Johnstone* de 1973 jusqu'à sa nomination. Le juge Robichaud a exercé le droit dans les domaines de l'immobilier, des sociétés commerciales, des affaires et des municipalités. Sincères félicitations !

UN MEMBRE NOMMÉ CONSEILLER DE LA REINE

Gary J. McLaughlin (Edmundston) a été nommé conseiller de la Reine le 20 novembre dernier. Le titre de conseiller de la Reine reconnaît l'engagement d'avocats et d'avocates en pratique depuis au moins 15 ans envers les principes de leur profession et leur contribution au mieux-être de leur collectivité. Félicitations !

À LA RECHERCHE DE DOCUMENTS JURIDIQUES

L'AJEFNB est à la recherche de **documents hypothécaires** en provenance d'institutions financières, en français. Il arrive souvent que les institutions financières envoient aux notaires des instructions par rapport aux hypothèques, aux engagements et conditions facultatifs, aux coûts d'emprunts, etc. en anglais. L'AJEFNB aimerait pouvoir informer ses membres d'hyperliens qui existent pour pouvoir accéder à ces documents en français. Si vous avez des renseignements à partager avec l'AJEFNB à ce sujet, prière de les communiquer à notre représentant de la région *Chaleur*, Florian Arseneault. Vous pouvez le rejoindre en composant le (506) 548-8821 ou par courriel à l'adresse : farseno@nb.aibn.com . Merci à l'avance !

RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS

La campagne de **renouvellement** des adhésions continue. Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion à **votre** association, **ne tardez plus !** Notre objectif pour 2007 est d'atteindre ou même dépasser les 250 membres ! Nous avons grandement besoin de votre soutien pour faire avancer les projets et les dossiers de l'AJEFNB !

DES PROJETS, D'AUTRES PROJETS ET ENCORE DES PROJETS !

Depuis le début de l'automne, l'AJEFNB travaille avec acharnement à développer et à faire avancer des projets qui l'intéressent au plus haut degré ! En voici un aperçu :

Camp d'été en droit : Nous avons déposé une demande de financement auprès du ministère de l'Éducation du N.-B., dans le cadre du programme *Camps Éducation Plus*, pour la tenue d'un 5^e **Camp d'été en droit**, et bonne nouvelle ! Le Camp d'été aura lieu du **24 au 29 juin 2007** à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. L'expérience des années antérieures a été tellement positive que l'AJEFNB est heureuse de pouvoir continuer à offrir des camps aux jeunes francophones de la province. Plus de détails vont suivre...

Journées de formation en droits linguistiques :

Nous avons également déposé une demande de financement auprès du ministère de la Justice du Canada pour la tenue de *Journées de formation* en droits linguistiques pour les juristes anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick. Sortez vos agendas puisque notre demande a été approuvée ! **Les journées de formation auront lieu à compter du vendredi 23 mars jusqu'au dimanche 25 mars 2007, à Fredericton.** Ces journées de formation seront informatives, interactives et seront l'occasion parfaite pour tous les juristes d'apprécier les droits linguistiques à leur juste valeur. Les détails vous seront communiqués dès que nous aurons finalisé le programme. Cette activité sera des plus intéressantes, puisque les commissaires aux langues officielles, tant au niveau fédéral que provincial, ont exprimé de l'enthousiasme et un vif intérêt à y participer ! Restez à l'écoute !

Nouveau site Web : Nous avons également déposé un projet auprès du ministère d'Industrie Canada, dans le cadre du programme *Francommunautés virtuelles*, afin de procéder à une refonte complète de notre **site Web**, puisque ce dernier ne répond plus aux besoins exprimés par nos membres. Votre Conseil d'administration a qualifié ce projet de prioritaire.

Viennent s'ajouter deux autres projets qui seront déposés dans les prochaines semaines, soit un projet de **Formation en droit collaboratif** (pour 2007) et un projet de **Journée du droit** (pour 2007-2008) pour les élèves des écoles secondaires de la province.

Plan de communication nationale : Deux volets étaient dans le point de mire de l'AJEFNB au cours du présent exercice, soit le *développement d'une marque de point de service* et la *promotion de la poursuite d'études en droit*. L'Association souhaite être en mesure de lancer, en février, sa marque de point de service lors de la réunion mi-hiver de l'ABC-NB. La création et le développement du matériel promotionnel et les activités qui entoureront le volet *Promotion de la poursuite d'études en droit* vont bon train. Vous pourrez visualiser et consulter le matériel promotionnel sur le site Web de l'AJEFNB vers la mi-février. C'est à ce même moment que nous espérons débiter la promotion active des études en droit. Pour ce faire, nous nous déplacerons dans la province. Nous ferons possiblement appel à des membres de l'AJEFNB

dans diverses régions de la province pour participer à nos activités (par ex. table ronde, présentations, discussions, etc.). Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Si vous avez des idées de projets, n'hésitez pas à les communiquer à la directrice générale, Claire Levasseur, en composant le 506-853-4154 ou par courriel à directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

*L'Association des juristes
d'expression française du Nouveau-
Brunswick vous souhaite un temps
des fêtes des plus agréables. Que
la Nouvelle Année vous procure
santé, bonheur et justice !*

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Président</i>	Sacha D. MORISSET
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 240 membres.
